

SEANCE du 17 novembre 2006

L'An deux mil six, le dix-sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 09 novembre 2006

Présents : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, 1° Adjoint
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2° Adjoint
Madame Catherine TENCHENI, 3° Adjoint
Monsieur Jacques CAZOR, 4° Adjoint
Messieurs Jean-Paul ROUJEAN, Jean-Michel LAMARQUE, Daniel MURIEL, Philippe GALAN, Gérard PENIDON, Patrick LHOMME et Mesdames Sandrine MARTINEZ et Marie-Claude BARBE

Absent excusé : Mesdames Corinne POUSSING et Christine BAREL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel LAMARQUE

ORDRE DU JOUR :

- Barrage de Beauregard
- P.V.R. spécifique
- Agence postale
- Petite enfance / activité périscolaire
- Personnel communal
- Fonds de concours voirie communale
- Travaux église
- P.L.U. d'Aubiac
- Enfouissement des réseaux électriques secteur de « Manaou »
- SDCE : délibération changement de statuts

* Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 04 octobre 2006.

SEANCE du 17 novembre 2006

Aucune observation n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité.

Cours d'école

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il avait été décidé lors de la dernière séance, de réunir un troisième et dernier devis pour les travaux de restauration des deux cours de l'école, les deux premiers établis par les entreprises Eurovia et Colas ayant été jugés trop onéreux par le Conseil Municipal.

Il donne donc lecture du troisième et dernier devis qui a été établi le 25 octobre 2006 par l'entreprise SCREG. Le montant de la réfection des enduits de la cour du primaire s'élève à 11 426.18 euros TTC pour le côté primaire et à 7 238.67 euros TTC pour le côté maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de différer ce projet compte tenu de son coût trop élevé et décide d'envisager une solution moins onéreuse.

Dissimulation des réseaux d'électricité et de téléphonie dans le secteur de Manaou

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'entreprise EDF a programmé au printemps dernier des travaux de dissimulation de son réseau moyenne tension dans tout le secteur nord-ouest de la commune et ce jusque sur la commune de Layrac.

Il précise que la commune a profité de cette programmation pour demander au SDCE (Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de Lot et Garonne) l'enfouissement du réseau électrique basse tension dans le secteur de Manaou ainsi qu'une extension de l'éclairage public dans ce même secteur. Une demande concomitante d'effacement du réseau de téléphonie a également été demandée à France Telecom.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'à ce jour, seul le SDCE a répondu à la demande en évaluant le montant des travaux de dissimulation du réseau basse tension à 101 660.00 euros dont 8 500.00 € de participation communale. La commune de Moirax est donc toujours en attente à la fois de l'évaluation du coût des travaux d'extension de l'éclairage public dans le secteur de Manaou que doit chiffrer le SDCE et de l'évaluation du coût des travaux de dissimulation du réseau de France Telecom.

Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI fait part à l'Assemblée de son entretien avec Monsieur Dall'Corso du SDCE au sujet de l'extension de l'éclairage public. Six points lumineux seraient nécessaires pour mener à bien ce projet et deux types d'équipements sont à envisager: la lanterne type carvalo et les luminaires déjà existants.

Le Conseil Municipal conclu qu'en l'absence d'une partie des estimations financières de ce projet, il convient de surseoir à statuer.

Décès de Monsieur Hyppolite DESSINGE, ancien Maire de Moirax

SEANCE du 17 novembre 2006

Monsieur le Maire évoque le décès le 29 octobre dernier de Monsieur Hyppolite DESSINGE, ancien Maire de la commune de Moirax de 1977 à 1983.

Il rappelle que Monsieur Hippolyte DESSINGE était particulièrement attaché à sa commune où il s'était installé avec sa famille au début des années soixante. Militant social, à l'initiative de la création de l'UDAF 47 dont il fut longtemps le Président, Hippolyte DESSINGE a participé à la création de nombreuses associations destinées à soutenir les familles notamment en milieu rural. A Moirax, il suscita la création de la MJC et de la maison de vacances familiale qui animaient chaque saison le bourg. Elu, Maire en mars 1977, il modernisa la commune avec la rénovation de la mairie, de l'école et la création d'une salle des fêtes cherchant à créer une nouvelle dynamique pour l'accueil de nouveaux habitants.

Il souhaite que le Conseil Municipal lui rende ce soir un dernier hommage en ayant une pensée pour lui ainsi que pour toute sa famille.

Projet de création d'une déchetterie par la CCCLB

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une nouvelle déchetterie destinée aux habitants de la Communauté va voir le jour sur la commune de Brax.

Il explique qu'en contrepartie de cet investissement, les différentes tournées de ramassage des papiers cartons et des encombrants ferrailles seront vraisemblablement supprimées pour minimiser le coût de cet équipement.

Après un tour de table, une majorité se dégage toutefois en faveur du maintien de la collecte encombrants ferrailles.

Changement de statut / SDCE

Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI présente les principaux changements touchant le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de Lot et Garonne :

- dissolution des sept syndicats intercommunaux au profit d'un seul syndicat Départemental (mais conservation des 7 secteurs géographiques)
- nouvelles compétences optionnelles (gaz, éolienne, ...) etc.

Toutefois, en l'absence des statuts officiels du SDCE, le Conseil Municipal décide de remettre à une prochaine séance l'approbation de ces statuts.

Barrage de Beauregard

SEANCE du 17 novembre 2006

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de décider de s'engager ou pas pour la réhabilitation du barrage de Beauregard, en s'associant à la démarche entreprise par Guy SAINT-MARTIN, conseiller général et régional et Jean LAMOTHE conseiller municipal de Boé, en vue de la création d'une association ayant pour but la réhabilitation du barrage.

Il indique qu'une réunion s'est tenue à la mairie de Boé le 19 septembre dernier où chaque acteur local (Monsieur Gérard PENIDON étant présent) a pu ainsi s'exprimer sur le sujet et faire part de sa position.

Ainsi, se sont prononcés en faveur de la reconstruction du barrage :

- la CAA (Communauté d'Agglomération d'Agen) qui souligne les graves effets de la destruction du seuil sur les berges de Garonne mais également sur les nappes phréatiques et le plan d'eau de Boé.
- Le Conseil Général en rappelant qu'il faut dépasser les clivages politiques et que l'Etat a failli à l'une de ses missions en délaissant cet ouvrage
- Le Député Jean DIONIS qui s'est dit préoccupé
- Les conseillers généraux d'Agen centre et d'Astaffort en rappelant que la Garonne fait partie de la vie agenaise
- La Mairie du Passage en précisant qu'il s'agit d'une question de santé publique et en souhaitant ne pas voir le débat tronqué par la discussion autour de l'installation d'une micro centrale
- La Mairie de Layrac en rappelant que cela touche sept communes de l'Agenais
- La Fédération départementale d'adduction d'eau potable en indiquant bien que 100 000 personnes sont touchées dont de nombreuses entreprises et établissements hospitaliers. Le but recherché par la réhabilitation du barrage est de ne pas puiser dans les nappes profondes

Se sont prononcés contre la réhabilitation ou ont émis des réserves:

- La Fédération départementale de pêche qui rappelle son opposition à toute forme d'obstacle sur la Garonne. Un compromis est toutefois possible si toute utilisation industrielle du seuil est exclue et si une passe à poissons efficace est installée
- Le SMEAG (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Etude de la Garonne) qui pense qu'il faut d'abord faire une étude de faisabilité pour savoir s'il est possible de réhabiliter le barrage et à quel coût
- La DDE qui rappelle que depuis qu'il ne sert plus à la réalimentation du canal, le barrage est inutile. Selon la Direction, il n'y aurait pas d'intérêts immédiats à moins que les collectivités démontrent le contraire auquel cas un transfert de gestion est possible. Mais dans tous les cas, l'Etat n'apportera aucune aide financière.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'un projet de microcentrale hydroélectrique a été présenté lors de la réunion par la société MJ2, procédé qui respecterait la faune et la flore aquatique.

Il demande donc à présent au Conseil Municipal de prendre position à son tour.

SEANCE du 17 novembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de s'associer à la démarche engagée par Messieurs Saint-Martin et Lamothe en faveur de la réhabilitation du barrage de Beauregard
- de faire partie de la future association pour la sauvegarde du barrage de Beauregard.

Site Web

Monsieur le Maire propose de désigner un élu du Conseil Municipal comme responsable du suivi et de la mise à jour du site web de la commune : www.moirax.com.
conçu et administré par Monsieur François-Xavier ANDRIES, webmestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Jacques CAZOR comme responsable.

Agence postale de Moirax

Monsieur le Maire retrace brièvement la situation concernant l'avenir de l'agence postale à Moirax.

Il rappelle notamment que ce service vit ses dernières heures à Moirax sous sa forme actuelle, c'est à dire sous la forme d'un service directement régi par La Poste. Il indique ainsi que l'agence doit fermer ses portes le 31 décembre 2006 à moins que la commune n'accepte la proposition de la Direction Départementale de La Poste de créer une agence postale communale. En vertu de cette formule, la commune s'engage à prendre en charge le service postal en recrutant et en rémunérant elle-même l'agent responsable de l'agence. En contrepartie, la commune perçoit de l'établissement public une aide de 900 euros par mois pendant 9 ans pour une ouverture au public de 15 heures par semaine minimum. Une seconde solution pour maintenir la présence postale à Moirax consiste en la création d'un relais poste commerçant mais cette solution qui suppose la candidature de commerçants qui ne sont pas légion à Moirax, paraît plus incertaine.

Monsieur le Maire rappelle qu'après de nombreuses discussions engagées depuis l'été dernier, le Conseil Municipal ne s'est toujours pas décidé ; il s'est appliqué jusqu'à présent à examiner au cas par cas toutes les solutions qui pouvaient être envisagées et les propositions qui lui ont été faites.

Concernant ces dernières propositions, il indique en particulier que Madame Cassagrande, boulangère à Layrac, qui avait fait part de son intérêt pour la création d'un relais poste commerçant à Moirax s'est déclarée aujourd'hui ne plus être intéressée et abandonne donc son projet.

Monsieur le Maire fait part ensuite des candidatures de Monsieur François-Xavier ANDRIES et de Madame Sylvie DUPEBE dans le cas où la commune se déciderait à créer une agence postale communale. Avant de donner la parole aux conseillers, il fait part de son

SEANCE du 17 novembre 2006

sentiment actuel sur l'affaire et pense que le bourg de Moirax ne peut pas se permettre de voir disparaître ce qui représente aujourd'hui un des derniers services de la commune ; il estime ainsi que si la Poste disparaissait du paysage moiracais, il serait pratiquement impossible de remettre en place ce service à plus ou moins longue échéance. Il se prononce donc en faveur de la création d'une agence postale communale afin de maintenir la présence postale à Moirax et propose à cette occasion de transférer à cette nouvelle agence certaines missions aujourd'hui assumées par le secrétariat de mairie comme l'aide aux associations, la gestion du planning de réservations des différentes salles communales, du terrain de sport, des vestiaires et d'y ajouter également un point accueil touristes.

Les élus, oui l'exposé de Monsieur le Maire, se prononcent majoritairement en faveur de la création d'une agence postale communale pour les mêmes raisons que celles évoquées par Monsieur le Maire même si certaines réticences se font jour, en particulier concernant l'activité bancaire de l'agence postale qui sera limitée à des retraits d'espèces de 300 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer une agence postale communale à Moirax, sur proposition de la Direction Départementale de la Poste afin de maintenir la présence postale à Moirax
- de prévoir les modalités de recrutement de l'agent responsable de l'agence à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission du personnel et des affaires scolaires

Petite enfance / accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Contrat Unique Enfance et Temps Libre, signé en 2003 entre la CAF et la CCCLB, arrivera à son terme en fin d'année.

Il explique que dans le cadre du futur contrat, la CAF souhaite que les accueils périscolaires qu'elle finance, respectent scrupuleusement les règles en vigueur. Même si l'habilitation de la DDJS n'est plus exigée, les accueils périscolaires doivent ainsi répondre aux taux d'encadrement en vigueur, à savoir :

- 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans
- 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans

Ils doivent également appliquer un projet pédagogique propre à la structure, faute de quoi ces accueils périscolaires ne pourront être inscrits dans le contrat et donc bénéficier des prestations correspondantes.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces taux ne sont aujourd'hui pas respectés à l'école compte tenu du manque de personnel. Ainsi, à 17 heures l'agent encadrant les enfants du primaire (donc de plus de 6 ans) se retrouve avec une quarantaine d'élèves en moyenne chaque jour. Il propose donc de recruter un agent supplémentaire quatre jours par semaine, à raison d'une heure trente par jour, soit 6 heures dans la semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

SEANCE du 17 novembre 2006

- de recruter un agent supplémentaire pour renforcer l'encadrement de l'accueil périscolaire des enfants du primaire en fin de journée
- de fixer les modalités de recrutement ultérieurement à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission du personnel et des affaires scolaires

Personnel communal

Monsieur le Maire fait le point sur le personnel en présence au sein des différents services de la collectivité.

En ce qui concerne le service technique, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'agent titulaire du poste d'agent des services techniques, Monsieur Bruno ROUQUET actuellement arrêté depuis le 19 septembre 2006 en raison d'un problème sérieux à un genou, a demandé son admission à la retraite à l'occasion de son 60^{ième} anniversaire, le 05 mai prochain. Il convient donc de prévoir dès à présent son remplacement. Monsieur Jérôme SCIE, carrossier, domicilié à Moirax au lieu-dit « Sauclyre » a posé sa candidature à ce poste et a d'ailleurs déjà effectué un essai probant l'été dernier au mois d'août durant les trois semaines de son congé d'été.

Compte tenu de sa motivation et des qualités mises en œuvre cet été, Monsieur le Maire propose de retenir sa candidature à ce poste. Les conditions et les dates de son recrutement seront à définir ultérieurement en fonction de différents paramètres inconnus à ce jour (dates de disponibilités du candidat, date de reprise du travail de l'agent titulaire du poste, etc.)

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que la commune ne peut selon lui continuer à fonctionner indéfiniment avec un seul agent au sein de ce service. En effet, les tâches de ce service sont innombrables et continuent d'augmenter encore d'année en année avec l'augmentation de la population (interventions quotidiennes à l'école qui compte aujourd'hui 126 enfants, entretien, maintenance et réparations d'une dizaine de bâtiments communaux – salle des fêtes, salle des jeunes, agence postale, presbytère, église, maison Coulom, local de chasse, mairie, bibliothèque - , entretien du terrain de sports et de ses abords, du court de tennis, des nombreux espaces verts, du bourg, du cimetière, etc.). Il explique également que certaines tâches ne peuvent être accomplies seul et nécessitent la présence d'un autre agent. C'est pourquoi, il propose d'envisager la création d'un deuxième emploi au sein de ce service et propose par conséquent le recrutement d'un deuxième agent titulaire. La création de ce deuxième poste permettrait également d'assurer un service minimum en cas d'arrêt de travail d'un des deux agents titulaires du poste (pour raisons de santé ou simplement à l'occasion des congés) et permettrait l'accomplissement de travaux en régie. Il fait ainsi part de la candidature de Monsieur Laurent LAQUIERES, actuellement mécanicien au sein du corps des Sapeurs Pompiers de Paris mais détaché à Pau. Cette personne serait disponible dès le mois de juillet ou au plus tard dès le mois de septembre 2007 et pourrait bénéficier durant quatre ou six mois d'un contrat d'adaptation à l'entreprise (CAE) qui serait pris en charge intégralement par le Ministère de la Défense dont il dépend. Monsieur le Maire propose de retenir sa candidature.

SEANCE du 17 novembre 2006

En ce qui concerne, le service administratif, Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé à compter du 1^{er} février 2006 un deuxième poste d'adjoint administratif pour décharger l'agent responsable du secrétariat de mairie d'une partie de son travail, notamment de l'accueil du public, de la permanence téléphonique et de l'Etat Civil.

Il explique que la durée hebdomadaire de travail (8 heures) de ce poste pourvu par Madame Valentine VALERY est aujourd'hui insuffisante pour faire face à la multiplicité des missions dévolues aux mairies. Il propose donc d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de cet emploi en la faisant passer de 8 à 16 heures, soit deux après-midi de plus par semaine (le mardi et le jeudi)

Il rappelle que ces propositions de création d'emploi (second poste d'agent des services techniques et augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint administratif chargé de l'accueil du public de 8 à 16 heures) et de recrutement viennent s'ajouter au recrutement de la personne qui sera responsable de l'agence postale et qui viendra renforcer l'encadrement de l'accueil périscolaire dont il vient d'être délibéré précédemment. Concernant ces deux derniers postes, Monsieur le Maire propose que ce soit la même personne qui ait en charge ces deux missions de manière à faire l'économie de la création d'un emploi supplémentaire et à proposer une durée hebdomadaire de travail convenable. Il propose ainsi de retenir la candidature de Madame Sylvie DUPEBE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord avec l'ensemble de ces propositions (création d'emploi et recrutement) et propose de définir précisément les contours de ces questions (conditions et dates de recrutement) à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission du personnel et des affaires scolaires.

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet par augmentation de la durée hebdomadaire de travail

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un emploi permanent à temps non complet (8 h) d'adjoint administratif avait été créé par délibération en date du 1^{er} décembre 2005 pour seconder l'adjoint administratif seul en poste au secrétariat de mairie.

Il expose que compte tenu de la fréquentation de plus en plus importante du secrétariat due à l'augmentation de la population, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire moyenne de travail du poste d'adjoint administratif à temps non complet (8 heures) en créant un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet d'une durée hebdomadaire moyenne de travail de 16 h.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1° de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à compter du 1^{er} février 2007.

Grade : adjoint administratif

SEANCE du 17 novembre 2006

<u>Echelle</u> :	4
<u>Durée hebdomadaire moyenne de travail</u> :	16 h 00
<u>Effectif actuel du grade</u> :	2
<u>Effectif nouveau du grade</u> :	2
<u>Descriptif de l'emploi</u> :	adjoint administratif en charge de l'accueil du public, de la permanence téléphonique, de l'état civil et aide au secrétaire

2° les crédits afférents à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront prévus aux article et chapitre du BP 2007

Approbation de la convention relative aux fonds de concours pour les opérations d'investissement de la CCCLB au titre de l'exercice 2006

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la Communauté de communauté de communes du canton de Laplume en Bruilhois a réalisé pour le compte de la commune de Moirax un certain nombre de travaux de voirie durant l'année 2006.

Il expose également que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifiant le code général des collectivités territoriales (art. L. 5214-16, paragraphe 5) autorise désormais les communautés de communes à percevoir des fonds de concours émanant des communes membres.

En conséquence, il propose de s'engager à participer par l'intermédiaire d'un fonds de concours au financement des opérations suivantes réalisées par la CCCLB :

- Location (12 h) de pelle pour réalisation de saignées sur diverses voies communales pour un montant de 780 €
- Compomac pour un montant de 198 €
- Salage neige à Ségougnac pour un montant de 30 €
- Compomac pour un montant de 154 €
- Calcaire pour un montant de 46 €
- Location de pelle (31 h) pour fossés – VC n° 2 et 4- pour un montant de 2 015 €
- Renforcement en calcaire du chemin rural de Tacouet pour un montant de 3 051 €
- Traversées de route et regards sur le chemin rural de Tacouet pour un montant de 145 €
- Panneaux de signalisation pour un montant de 285 €
- Goudronnage sur renforcement au chemin rural de Tacouet pour un montant de 2 395 €
- Renforcement de la chaussée (VC n°6 bis à Gros Félix ») pour un montant de 4 901 €
- Déflachage partiel (VC n° 2 et 7) pour un montant de 7 565 €
- Goudronnage extrémité de la voie (VC n°8 de Pichères) pour un montant de 581 €
- Goudronnage du chemin rural de Courage pour un montant de 988 €
- Déflachage partiel (VC n° 6 bis de Massée) pour un montant de 1 601 €
- Goudronnage de la rue centrale pour un montant de 2 151 €
- Signalisation (estimation) pour un montant de 4 000 €

SEANCE du 17 novembre 2006

Le montant global des opérations suscitées s'élève à 30 886 € TTC et la participation de la commune à 13 500 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention correspondante et demande à l'Assemblée de se prononcer sur son approbation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de participer par l'intermédiaire d'un fonds de concours au financement des opérations de voirie réalisées par la CCCLB durant l'année 2006 pour le compte de la commune
- d'approuver la convention correspondante ci-jointe
- de mandater Monsieur le Maire pour signer la dite convention
- de prévoir les crédits nécessaires au budget

Travaux église

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la réunion qui s'est tenue en sa présence le 19 décembre 2005 à la mairie de Moirax avec Madame SIRE, conservateur régional des monuments historiques, Madame CARLETTI, représentant Monsieur le Président du Conseil Général de Lot et Garonne, Monsieur THOUIN, architecte en chef des monuments historiques et Monsieur DIOT, architecte des bâtiments de France pour commenter l'étude préalable à la restauration extérieure et à la présentation des stalles de l'église Notre-Dame de Moirax, édifice classée parmi les monuments historiques.

Il rappelle le programme des travaux de restauration extérieure et intérieure de l'église, tel que défini par l'étude réalisée par Monsieur THOUIN. Ce programme comporte 6 tranches fonctionnelles et financières pouvant être exécutées annuellement.

Il précise que des aides publiques peuvent être obtenues de l'Etat à hauteur de 40 %, du Conseil Général à hauteur de 25 % et du Conseil Régional à hauteur de 25 %, le reste étant à la charge de la commune, soit 10 %.

La première tranche de travaux s'élève à 115 000 € HT.

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que par courrier en date du 21 février 2006, Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles lui avait fait part qu'il apparaissait souhaitable de programmer cette première tranche de travaux sur l'exercice 2007. Le Conseil Municipal, s'était ainsi prononcé, par délibération en date du 02 mars 2006 en faveur de l'engagement de cette première tranche des travaux sur l'exercice 2007. Par la suite, la DRAC a confirmé par courrier en date du 09 octobre 2006, la programmation de cette première tranche sur l'exercice 2007 ainsi que son montant de 115 000.00 € HT, honoraires d'architectes compris.

Monsieur le Maire demande donc à présent au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant :

SEANCE du 17 novembre 2006

	Montant HT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant des travaux de la 1 ^{ère} tranche (restauration du colatéral Nord de l'église N-D de Moirax)	115 000.00	137 540.00
Subvention de la DRAC (40 % du montant HT total des travaux)	46 000.00	
Subvention du Conseil Régional (25 % du montant HT total des travaux)	28 750.00	
Subvention du Conseil Général (25 % du montant HT total des travaux)	28 750.00	
Autofinancement	11 500.00	34 040.00

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide :

- de programmer la première tranche des travaux de restauration de l'église de Moirax sur l'exercice 2007
- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- de prévoir les crédits nécessaires au Budget de l'exercice considéré

Salle des fêtes

Une discussion s'engage sur l'état d'avancement du projet de construction d'une salle des fêtes avec vestiaires et sanitaires à Moirax, au lieu-dit « Labatut ».

Monsieur Jean-Michel LAMARQUE intervient à ce sujet pour relever le flou et les incertitudes qui pèsent sur différents points techniques auxquels les architectes n'ont pas répondu.

Ainsi, en ce qui concerne l'isolation proposée par l'équipe ADH, la laine de mouton, il note qu'elle n'est efficace que 10 ans seulement mais à l'issue de cette période, aucune information n'est donnée par les architectes, aucune solution de remplacement non plus.

En ce qui concerne les panneaux solaires, les mêmes incertitudes planent quant à la durée de vie de cet équipement. De plus, Monsieur LAMARQUE relève des incohérences techniques sur le pourcentage de pente à respecter pour l'installation de ces panneaux.

Enfin, en ce qui concerne le puits provençal préconisé par le cabinet d'architectes, Monsieur LAMARQUE fait remarquer que ce système de chauffage n'est plus recommandé par un grand nombre de techniciens depuis des années maintenant.

Bref, il estime que tout ce qui constituait à la base l'originalité de ce projet (utilisation des énergies renouvelables) se révèle totalement inconsistant.

SEANCE du 17 novembre 2006

Il poursuit son exposé en précisant que le positionnement de la scène n'est pas judicieux dans la perspective d'accueillir une troupe de théâtre par exemple. Dans le domaine de l'isolation phonique, il fait remarquer qu'aucune étude sérieuse n'a été menée et aucune proposition concrète n'a été faite d'ailleurs.

Monsieur Gérard PENIDON pense que ces remarques ne sont pas très importantes à ce stade du marché car le maître d'œuvre n'en est qu'à l'avant-projet sommaire.

Monsieur le Maire propose de faire une réunion avant le vendredi 14 décembre 2006, date de la prochaine réunion avec les architectes, pour redéfinir tous ces points.